

### **INFORMATIQUE – Plusieurs appareils répondent aux nouvelles exigences de l'écolabel Ange bleu pour les systèmes d'impression multifonctions**

Parmi les évolutions notables de la nouvelle édition de l'écolabel Ange Bleu RAL-UZ 171, on peut citer l'introduction d'une valeur de contrôle des particules fines à ultrafines, le renforcement des exigences en matière de calcul du bilan énergétique, la réduction des valeurs limites de consommation énergétique, ainsi que la modification du seuil du mode veille. Plusieurs modèles de la marque Konica Minolta répondent à ces nouvelles exigences.

[Lire l'article](#)

[Vers le site de l'Ange Bleu](#)

### **PAPIER – Une marque italienne commercialise des blocs-notes utilisant un papier fabriqué majoritairement à partir de pierre**

Le papier produit serait plus blanc, plus léger, plus doux, plus fin, plus résistant, et totalement étanche. Le produit, appelé Repap® (paper à l'envers) est commercialisé sous forme de bloc-notes sous la marque Ogami. Sur le plan écologique, ce papier aurait l'avantage de ne pas nécessiter d'arbres, ni de produits chimiques ou d'eau. Toutefois, 20% de la matière est constituée de résines de polyéthylène, un dérivé du pétrole. Mais le recyclage serait simplifié : il serait possible d'en tirer directement des granulés réutilisables.

[Lire l'article](#)

[Vers le site](#) (en anglais)

### **VEHICULES – Une navette électrique sans chauffeur est testée en France**

La navette électrique autonome VIPA de Ligier vient de débiter ses premiers tests au sein du centre hospitalier d'Estaing, en Auvergne, où elle sera expérimentée durant six mois. Elle est conçue pour des trajets courts en circuit fermé (sites industriels, parcs ou aéroports), et ne nécessite pas d'infrastructure. Equipée d'un ordinateur de bord et de deux caméras fixées de chaque côté du véhicule, elle se dirige grâce à sa mémoire visuelle, à des vitesses comprises entre 5 et 20km/h. Elle peut transporter jusqu'à 6 passagers.

[Lire l'article](#)

[Vers le site de Ligier](#)

### **MERCURE – Un nouveau traité mondial, la convention de Minamata, règlemente l'utilisation du mercure dans les produits, les mines et les usines**

Le mercure a de graves effets, tant sur la santé humaine que sur l'environnement. En adoptant la Convention de Minamata, les gouvernements se sont accordés sur un certain nombre de produits, dont la fabrication, l'importation et l'exportation seront interdites d'ici 2020. Il s'agit des batteries, des commutateurs et relais, de certaines lampes fluorescentes compactes, des lampes fluorescentes à cathode froide et lampes fluorescentes à électrode extérieure, des savons et cosmétiques (le mercure est utilisé dans des produits visant à éclaircir la peau) et de certains appareils médicaux (thermomètres et tensiomètres).

[Lire l'article](#)

### **LABEL – Le label français « Relations fournisseur responsables » certifie les entreprises qui respectent la « Charte Relations fournisseur responsables »**

Ce label vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Attribué pour une période de trois ans, il certifie les entreprises qui respectent les dix engagements de la Charte Relations fournisseur responsables. Parmi ces engagements figurent le fait d'intégrer la problématique environnementale et d'apprécier le coût total de l'achat. La charte a été signée par plus de 400 entreprises, mais seules onze ont à ce jour reçu le label.

[Lire l'article et la charte](#)

[Vers le site du label](#)

**AGENDA – Journées de l'Achat Responsable à Lyon les 5 & 6 novembre 2013**

Cet événement vise à favoriser le déploiement de démarches de développement durable et d'achats responsables des professionnels : collectivités locales, entreprises, comités d'entreprises et organisateurs d'événements. Les objectifs de ces journées sont de permettre de s'informer et d'échanger à travers la tenue d'ateliers et de conférences autour de l'éco-responsabilité, de présenter une offre sélectionnée de produits et services responsables, et de favoriser les mises en relations entre acheteurs et fournisseurs (espace B to B dédié).

[Information et inscription](#)